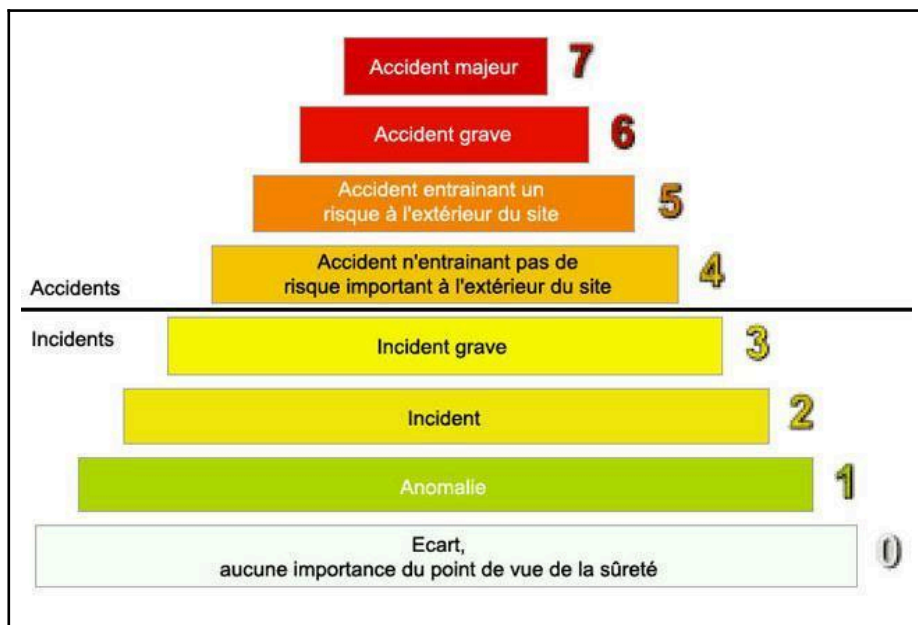


SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

L'identification des **Dangers**, l'évaluation des **Risques**, la mise en place des moyens de **Sûreté**, la spécification des actions de la **Sécurité Nucléaire** constituent, en France, les éléments incontournables des programmes nucléaires.

Sécurité et **sûreté** sont des mots qui, étymologiquement parlant, signifient la même chose : en absence de danger, on se sent en sécurité ou en sûreté : c'est un **état**. La pratique leur a donné des sens différents qui varient avec les cultures d'entreprise.

- La **sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au transport de substances radioactives, prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.
- La **sécurité nucléaire** comprend : la sûreté nucléaire (voir ci dessus), la radioprotection, la prévention et la lutte contre les actes de malveillance ainsi que les actions de la sécurité civile en cas d'accident.



Echelle gravité des incidents ou accidents nucléaires (Echelle INES)

Pour en savoir plus :



[lien vers la fiche argumentaire](#)